

Points essentiels de la réunion des signataires

Date : 24 septembre 2025 à 18h30 - 19h45

Lieu : Salle Pommier, espace de la Gare, Saint-Paul-Trois-Châteaux

1. Présences :

40 participants, signataires de la lettre collective ou représentants mandatés.
L'ensemble des territoires étaient représenté de façon équilibrée : Sud Rhône-Alpes, du Nord Vaucluse et du Gard rhodanien.

2. Contexte et raison d'être de la Lettre Collective

La lettre collective :

- **exprime une volonté partagée** : préparer l'avenir économique du territoire en favorisant l'intégration de projets stratégiques
- propose de **penser l'aménagement en termes de bassin de vie et de bassin économique**, afin de **construire une dynamique commune** qui **renforce l'attractivité et l'unité du territoire** au-delà des frontières administratives.

La démarche vise à :

- **accueillir** les grands projets stratégiques dans un cadre cohérent et préparé, garantissant leur bonne intégration au territoire,
- **rassembler** les forces économiques pour construire un collectif fort, visible et légitime,
- **soutenir** le développement des entreprises du Sud Rhône-Alpes, du Nord Vaucluse et du Gard rhodanien,
- **faciliter** la coordination avec les institutions/différents acteurs publics et privés permettant de lever les freins et accélérer la mise en œuvre des projets.

Le site <https://lettrecollective.fr> sert à identifier et à quantifier le nombre d'acteurs économiques qui souhaitent voir la vision de la Lettre Collective se concrétiser. Il permet d'accéder aux informations, de les partager et de signer pour rejoindre les acteurs engagés dans cette vision commune. Le **processus de signature reste accessible** et comprend l'envoi d'un code par courriel, à renseigner dans le formulaire pour finaliser l'enregistrement.

3. Chiffres clés :

- 196 acteurs signataires à ce jour
- 15 248 salariés représentés

Ces chiffres témoignent d'un fort engagement du tissu économique local.

4. Valeurs et Participation

Les valeurs fondatrices de la Lettre Collective sont **l'objectivité, l'ouverture et l'efficacité collective.**

Elles signifient :

- des choix fondés sur des données factuelles et des besoins identifiés du territoire,
- l'implication conjointe des entreprises, des institutions et des associations pour construire une vision partagée,
- une organisation tournée vers des résultats mesurables et utiles à l'ensemble du bassin économique.

Un formulaire a été mis à disposition pour recueillir les priorités et propositions des participants.

L'objectif est de construire collectivement une dynamique solide et durable, capable d'accompagner l'intégration des grands projets stratégiques à venir.

5. Feuille de route et structure à venir proposées

- **Octobre 2025** : mise en place d'un groupe de pilotage ouvert
- **Novembre 2025** : rédaction des statuts de l'association
- **Décembre 2025** : Assemblée générale constitutive

La création d'une association légale permet de :

- franchir une étape clé pour donner une assise durable à la dynamique lancée par la Lettre Collective.
- ouvrir l'accès aux financements,
- structurer des actions collectives
- faciliter l'organisation de réunions stratégiques.

Elle s'appuiera sur les solutions déjà présentes sur le territoire et favorisera les synergies entre clubs d'entreprises à l'embranchement des trois régions.

Cette association deviendra l'acteur fédérateur et légitime pour porter les ambitions communes de notre bassin économique.

Deux thématiques de travail prioritaires ont déjà été identifiées :

1. Mobilité, transport, logistique, infrastructures
2. Attractivité, foncier, communication, relations publiques

6. Retour sur le temps d'échange

- La Lettre Collective, envoyée début juillet aux présidents de région, ministres et préfets, marque le point de départ de cette dynamique collective.
- Les acteurs ont souligné l'importance de renforcer le poids collectif du territoire.
- Ils souhaitent soutenir activement son développement économique.
- Ils ont insisté sur la nécessité d'attirer et de relancer les grands projets structurants, comme l'EPR2.
- La création d'une association s'inscrit comme la suite naturelle : elle apporte un statut reconnu, une gouvernance claire et la continuité pour porter des projets stratégiques. Cette structuration permettra de transformer la vision partagée en actions coordonnées. Elle donne une légitimité politique renforcée à la voix des entrepreneurs.
- Le collectif se positionne comme une interface reconnue entre acteurs économiques et institutions.
- Le périmètre retenu dépasse les frontières administratives.
- Cette orientation élargit la mobilisation des acteurs et valorise les atouts du bassin économique.
- Elle renforce la cohérence territoriale.
- Elle apporte visibilité et crédibilité accrues à l'ambition commune.

7. Prochaines étapes / points d'attention

- Octobre 2025 : Constituer le groupe de pilotage opérationnel ouvert, sur la base des réponses au formulaire.
- Novembre 2025 : Rédiger un avant-projet de statuts et le soumettre aux signataires pour concertation.
- Décembre 2025 : Identifier les sources de financement possibles (subventions publiques, mécénat, contributions des adhérents).
- Début 2026 :
 - Lancer 2 groupes de travail thématiques (Mobilité, transport, logistique / Attractivité, foncier, communication).
 - Définir un calendrier de réunions régulières entre signataires.
 - Préparer un plan de communication pour élargir le réseau, renforcer la visibilité et sensibiliser les élus.